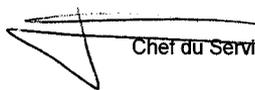


Acte certifié exécutoire

Réception par le préfet : 18/12/2007
Publication : 21/12/2007

Pour le Président du Conseil Général
par délégation
Ludovic LIONS
Chef du Service Administratif
de l'Assemblée



Conseil Général
Haut-Rhin 

Extrait des délibérations
du Conseil Général

N° CG 2008/I – 2^o/07
Séance du 14 décembre 2007

**COMITE D'ACTION ECONOMIQUE DU HAUT-RHIN
RAPPORT DE PRESENTATION**

Le Conseil Général,

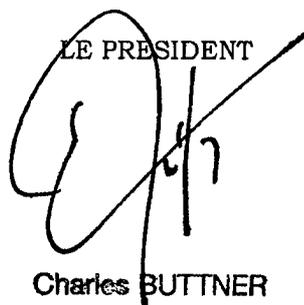
- VU l'article L 3211-1 du Code Général des Collectivités Territoriales relatif aux compétences du Conseil Général,
- VU le rapport du Président du Conseil Général,
- VU l'avis de la Commission de l'Economie, du Tourisme, de l'Université et de la Recherche, en date du 21 novembre 2007.

APRES EN AVOIR DELIBERE

- décide d'inscrire un crédit total de 1 098 800 € pour l'année 2008 au titre du programme F024 en prévision d'une subvention de 1 038 800 € pour la mise en œuvre des actions précisées dans la convention annuelle de partenariat et d'objectifs et de 60 000 € pour le poste de chargé de mission placé sous l'autorité du CAHR, qui assurera le secrétariat de la Régio du Haut-Rhin,
- accorde au Comité d'Action Economique du Haut-Rhin une subvention de 60 000 € pour le poste de chargé de mission placé sous l'autorité du CAHR, qui assurera le secrétariat de la Régio du Haut-Rhin, et donne délégation à la Commission Permanente pour approuver la convention spécifique et permettre sa signature,
- autorise le prélèvement des crédits sur le programme F024, chapitre 65, nature 6574, fonction 90, enveloppe 1478 du budget départemental,
- donne délégation à la Commission Permanente pour attribuer la subvention de 1 038 000 € et approuver la convention annuelle de partenariat et d'objectifs ainsi que le montage juridique et financier de la cession des locaux du CAHR au Département.

Adopté
.....voix contre
.....abstentions

LE PRÉSIDENT



Charles BUTTNER